



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6946

du 17/01/2019

«Création d'un fichier global regroupant les demandes d'inscription non rencontrées dans l'enseignement spécialisé.»

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 15/01/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Afin de disposer de données probantes quant au nombre de places manquantes pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement spécialisé, il a été décidé de créer un fichier global qui centralisera toutes les demandes d'inscriptions non rencontrées.
-----------------------	--

Mots-clés	inscription manque de place fichier central
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Ens. officiel subventionné	Homes d'accueil permanent Internats prim. ou sec. spécialisé
Ens. libre subventionné	Promotion sociale secondaire spécialisé
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Leblanc Paul-André	Cabinet SCHYNS	02/801.78.91 paul-andre.leblanc@gov.cfwb.be
Dujardin Nathalie	Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé	02/690.88.59 nathalie.dujardin@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Afin de disposer de données probantes quant au nombre de places manquantes pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement spécialisé, il a été décidé de créer un fichier global qui centralisera toutes les demandes d'inscriptions non rencontrées.

Cette circulaire s'adresse aux directions des écoles d'enseignement spécialisé, des écoles d'enseignement ordinaire, des Centres PMS, des Centres agréés et des Centres de références.

Dans vos pratiques professionnelles, il peut arriver que vous soyez confrontés à des parents en recherche, pour leur enfant, d'une école d'enseignement spécialisé et que l'offre environnante du moment ne réponde pas à la demande. Ce sont ces demandes non rencontrées que nous avons décidé de collecter dans un fichier unique.

Ainsi, dès que vous êtes sollicités par des parents en recherche d'une école et que vous ne pouvez ni les inscrire, ni les orienter vers une école en capacité de les accueillir, vous êtes alors invités à aider les parents à compléter l'annexe jointe et à l'envoyer à :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service de l'enseignement spécialisé
Madame Nathalie DUJARDIN
Rue Adolphe Lavallée, 1 - Bureau 2F246
1080 BRUXELLES

Cette démarche ne revêt aucun caractère obligatoire, cependant, l'analyse du fichier ainsi créé pourrait permettre à l'Administration d'orienter les parents vers des écoles en capacité d'accueil.

Par ailleurs cette analyse permettra au Pouvoir régulateur d'envisager ou d'encourager la création de places, voire d'écoles pour répondre aux besoins mis en évidence.

Cette annexe ne constitue en aucun cas une demande d'inscription et ne relève que de la responsabilité des parents qui la signent.

Je vous propose de prendre connaissance des informations contenues dans les pages qui suivent, pour l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé. Je compte sur la diffusion massive de ces informations auprès des professionnels de l'enseignement spécialisé afin de rendre notre offre d'enseignement davantage adaptée à la demande.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS

Signalement d'un élève en recherche d'une inscription dans une école d'enseignement spécialisé située en Communauté française.

Ce document ne constitue pas une demande d'inscription.

Il ne porte ses effets que pour un élève et doit être renouvelé chaque année scolaire.
L'élève est-il déjà scolarisé ? OUI – NON.

Si oui, dans quelle école ?

1. Demande introduite par :

Chef de famille (Qualité père mère tuteur autre à préciser).

Identité du demandeur :

Nom, prénom :

Adresse :

Tél : Email :

2. Démarche soutenue par :

Centre de référence école Centre PMS Organisme habilité à orienter

Autre :

Personne de référence :

Nom, prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Cachet :

3. Concerne le jeune :

Nom, Prénom :

Adresse :

Date de naissance :/...../..... Numéro national :

Centre orienteur :

.....

Agent de référence :

Adresse :

Tél : Adresse Email :

Période pour laquelle la demande est introduite, (année scolaire) :

Si diagnostic posé : (autisme, TDA/H, X fragile, HP, etc., ...)

Si diagnostic non encore posé, suspicion de :

Niveau : maternel, primaire, secondaire.

Type : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Pédagogie adaptée : autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie ;
 HPLCI¹.

Classe à visée inclusive.

Attestation complémentaire pour la pédagogie adaptée : oui / non.

DATE :

SIGNATURE :

Formulaire de demande à adresser :

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Service de l'enseignement spécialisé

Madame Nathalie DUJARDIN

Rue Adolphe Lavallée, 1 - Bureau 2F246

1080 BRUXELLES

☎ : 02/690.88.59 – GSM : 0472/94.31.95 - 📧 nathalie.dujardin@cfwb.be

Cadre réservé à l'Administration.

¹ Elèves porteurs de handicaps physiques lourds disposant de compétences intellectuelles leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.